



# Bienvenue

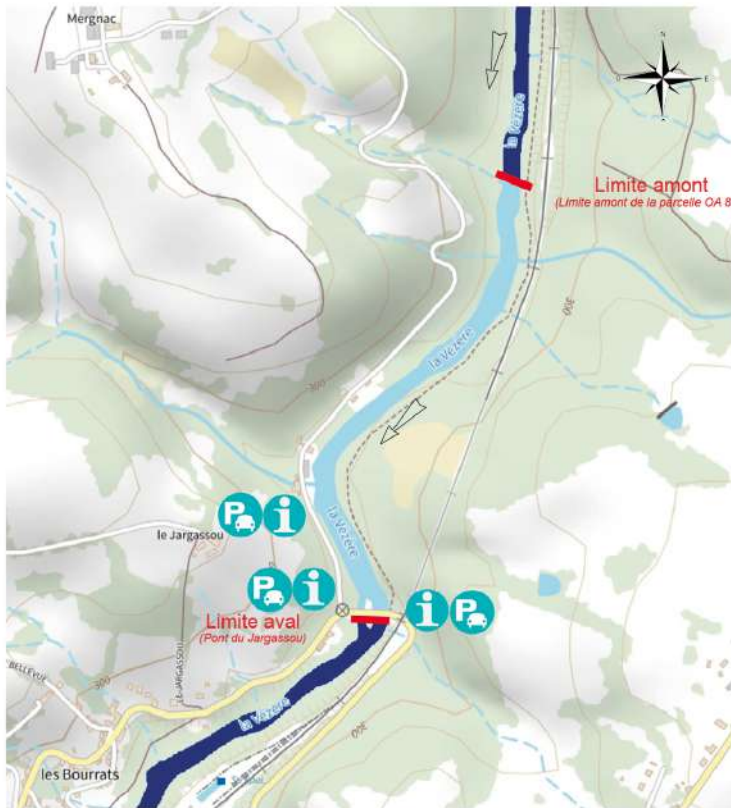
Commune de Vigeois

## Parcours de graciation



### Le parcours de graciation du Jargassou,

Situé sur la commune de Vigeois, d'une longueur de 900 mètres, abrite de nombreux salmonidés (truite et ombre). Sur ce secteur la Vézère est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole du domaine privé. Toutes les techniques peuvent être pratiquées.



For fishing activities, you must have an angling license ([www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)).

- Catch and release
- 1 barbless hook
- Respect opening seasons

Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.



Limites parcours Sens du courant

La Fédération de la Corrèze et ses AAPPMA ont mené en 2008 une étude pour identifier les souches sauvages de notre département. Voici une photo typique de truite fario du bassin de la Vézère



### Les espèces présentes:

Vairon



Goujon



Chevesne



Perche



Remise à l'eau obligatoire

Truite fario



Truite arc-en-ciel



Ombre commun



Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages:



La cinclé plongeur



La vipère péliade



La loutre



La Bondrée apivore

### Réglementation parcours patrimonial

- La carte de pêche départementale ou interfédérale est obligatoire.
- La pêche est ouverte du 2<sup>ème</sup> samedi de mars au 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre.
- Hameçon simple sans ardillon ou parfaitement écrasé.
- La remise à l'eau des salmonidés est obligatoire (hors espèces indésirables).

Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte de pêche d'une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique). Vous pouvez vous la procurer sur le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

